

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020 à 15h00 par téléconférence. Sont présents à cette téléconférence : Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) suivants : Messieurs Donald Richard, Jean-François Perrier, Louis Laurier, Benoit Gratton, Dean Brisson et Madame Fanny Véronique Couture. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement au téléphone.

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, Madame Guylaine Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 15h08, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## ORDRE DU JOUR

### **OUVERTURE DE LA SESSION :**

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 7 avril 2020.
- 3) Ratification des déboursés.

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Adoption du règlement 335-20, modifiant le règlement 249-09 ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations.
- 5) Appel d'offres sur invitation /chlorure de calcium 2020/2021/2022.
- 6) Appel d'offres sur invitation / fauchage le long des chemins 2020/2021/2022.
- 7) Appel d'offres sur invitation / pour le balayage des rues pour l'année 2020/2021/2022.
- 8) Appel d'offres sur invitation / scellement de fissures 2020.
- 9) Appel d'offres sur invitation / marquage de la chaussée 2020.
- 10) Parc Famille Provost octroi d'un mandat à un biologiste et un arpenteur.
- 11) Période de questions.

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 12) Correspondance : Séance d'information matières organiques / report.  
Résolution 2020--04-16 de la Municipalité de Lac-Supérieur.
- 13) Travaux chemin de la Rouge autorisation demande d'appel d'offres.
- 14) Offre de services professionnels en ingénierie stabilisation d'un talus chemin de la Rouge.
- 15) Offre de services professionnels en ingénierie demande de subvention programme TECQ.
- 16) Autorisation signature nouvelle entente intermunicipale relative au service de premiers répondants.
- 17) Schéma de couverture de risque : proposition d'une centrale d'appels.

- 18) Autorisation de délivrer des constats d'infractions.
- 19) Désignation d'un responsable pour l'application du règlement provincial « *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* »
- 20) Cotisation 2020-2021 Loisirs Laurentides (80.48\$).
- 21) Dépôt du rapport annuel 2018-2019 sur l'application du règlement « Politique de gestion contractuelle ».
- 22) Dépôt du rapport des contributions aux organismes pour l'année 2019.
- 23) Dépôt du règlement (2020)-100-30 de la Ville de Mont-Tremblant, modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions.
- 24) Bulletin municipal modification du nombre de parutions.
- 25) Télétravail pour l'officier municipal en bâtiment et en environnement.
- 26) Service de livraison épicerie.
- 27) Don - comptoir alimentaire.
- 28) Annulation festivité fête nationale.
- 29) Pose d'une lumière et réduction de la vitesse chemin du Lac-à-la-Loutre et chemin de la Rouge.
- 30) Pose d'affiches : faites attention à nos enfants.
- 31) Varia : a)
- 32) Période de questions.
- 33) Levée de la session.

#### **RÉSOLUTION 68-20**

#### **AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, le décret 388-2020 du 29 mars et le décret 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolongent cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours chacun, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale/secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière puissent y participer par téléconférence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 69-20**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié ajout au point (31) varia : du point a).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 70-20****RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la secrétaire est exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2020 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que les procès-verbaux des séances du 10 mars et du 7 avril 2020 sont adoptés tel que rédigés.

Résolutions 33-20 à 67-20 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 71-20****RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9571 à 9630 inclusivement, pour un montant de 106 552.45\$ et des comptes à payer au 15/04/2020 au montant de 14 748.34\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5325 à 5358 inclusivement pour un montant de 18 350.96\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
9587	Côté Alain	Remplace chèque #4973 expiré 25/06/2019	390.67\$
9588	Bell Mobilité	Cellulaires mars 2020	138.28\$
9589	Brosseau Benoit	Remb. couvre bottes	149.46\$
9590	Eurofins Environex	Analyses d'eau février 2020	77.61\$
9591	Fédération Québécoise des Municipalités	Rédaction appel d'offres - achat génératrice	3 145.54\$
9592	Hydro-Québec	Électricité système soltek Éclairage des rues & location poteaux	330.12\$
9593	L'Information du Nord Mont-Tremblant	Avis public appel d'offres génératrice	474.85\$
9594	Lachance Carole	Frais déplacement	57.23\$
9595	Maurice Guylaine	Frais déplacement	35.99\$
9596	Morneau Shepell Ltée	Mutuelle de prévention mars 2020	76.42\$
9597	M.R.C. des Laurentides	Quotes-parts 2020- 1er versement Quotes-parts 2020 GMR - 1er & 2e versement	65 964.00\$
9598	Pompape sanitaire Mont-Tremblant	Vidange fosse scellée 203, rue Principale	235.70\$
9599	Prévost Nicole	Remboursement frais non résident	66.00\$
9600	Provost Fabien	Remb. essence (souffleuse patinoire)	52.00\$
9601	Solutia Télécom	Remplacement carte SIM cellulaire	11.50\$
9602	Lapierre Samuel	Remb. Drapeaux indicateurs	79.35\$
9603	Régie Incendie Nord Ouest Laurentides	Quote-part 2020 - 2e versement	17 645.75\$
9604	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.25\$
9605	Charron Marie-Claude	Entente électricité lumières de Noël parc	90.00\$
9606	CNESST	Avis de cotisation	129.59\$
9607	Ministère du Revenu du Québec	DAS mars 2020	7 500.29\$

9608	Receveur général du Canada	DAS mars 2020	2 748.62\$
9609	Énergies Sonic inc.	Huile à chauffage, diesel	4 643.23\$
9610	Les Éditions juridiques FD inc.	Mise à jour code municipal (2)	172.20\$
9611	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	651.37\$
9612	Eurofins Environex	Analyses d'eau mars 2020	48.29\$
9613	Luc Légaré Urba+Consultants	Modifications règlement urbanisme	1 478.00\$
9614	Purolator inc.	Frais de transport	11.14\$
5325-5358	Employés	Salaires mars 2020	18 350.96\$
<b>TOTAL</b>			<b>124 903.41\$</b>

### COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9615	Librairie Carpe Diem	Livres	394.84\$
9616	Carquest Canada ltée	Filtre huile, huile, réflecteurs autocollants, tiges de soudage, savons à main, fluide à transmission, gants, vis, écrous, lumières	852.04\$
9617	Centre d'Hygiène des Hautes-Laurentides	Décapant à plancher, cire, tampon, gel assainisseur à main	909.74\$
9618	Chauffage Laurentien 2000 inc.	Réparer chauffage garage	317.16\$
9619	Les Entreprises Dobie inc.	Redresser attaches sur camion 10 roues	86.23\$
9620	Garage Daniel David	Réparer camion gmc sierra	843.20\$
9621	Gilbert P. Miller & fils	Niveleuse 24/02, 25/02	1 149.75\$
9622	Lis Avec Moi	Animation slam (MC June) 26/02/2020 bibliothèque	200.00\$
9623	Machineries Forget	Brosses balai tracteur, chaine, plaque métal	990.59\$
9624	Annulé		- \$
9625	Matériaux R. McLaughlin inc.	Bois, eurethane, vis, équerre, chlorure de calcium, roulettes, peinture, carillon sans fil, piles, diluant à peinture, asphalte froide, chalumeau, bonbonne propane	7 415.04\$
9626	PFD Avocats	Avis juridique - programme d'inspection des systèmes septiques	780.11\$
9627	Service informatique des Laurentides inc.	Technicien informatique 26/03/20 - problème VPN	70.71\$
9628	La Coop Ferme du Nord	Chlore	126.36\$
9629	Solutia Télécom	Étui cellulaire	32.20\$
9630	Visa Desjardins	Crème, lait, essence, courrier recommandé, papier hygiénique, produits nettoyants, inscription registre véhicules lourds, vernis	580.37\$
<b>TOTAL</b>			<b>14 748.34\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

## **RÉSOLUTION 72-20**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 335-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-09 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité d'Huberdeau a adopté en date du 17 décembre 2009 le règlement 249-09 ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité d'Huberdeau désire modifier le règlement 249-09 afin de mettre en place des mesures d'assouplissement concernant le paiement des taxes municipales afin de venir en aide aux contribuables en cas de force majeure (pandémie, sinistre, etc.);

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** la personne qui préside la séance mentionne que ce règlement vise à permettre de décréter un taux d'intérêt ainsi qu'un taux de pénalité dû au retard de paiement inférieur aux taux annuels dans certaines circonstances et pour un certain temps, ainsi qu'à modifier la perte du bénéfice de paiement par le débiteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Qu'un règlement numéro 335-20 soit et est adopté et qu'il soit décrété comme suit :

#### **ARTICLE 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent règlement s'intitule « règlement 335-20 modifiant le règlement 249-09 ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations en vue d'accorder un répit aux contribuables en cas de force majeure ».

#### **ARTICLE 3 :**

Le règlement numéro 249-09 ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations est modifié de la façon suivante :

1° Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 3 « **Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible (perte du bénéfice du terme par le débiteur)** » est remplacé par l'alinéa suivant :

« Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement ».

2° L'article 4 est modifié par l'ajout de texte suivant :

En cas de force majeure (pandémie, sinistre, etc.), le conseil peut par résolution, décrété pour une période déterminée, un taux d'intérêt ainsi qu'un taux de pénalité inférieur aux taux mentionnés ci-haut.

#### **ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 73-20**

#### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / CHLORURE DE CALCIUM 2020/2021/2022**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait pour la fourniture, le transport et l'épandage de ± 55 000 litres d'abat-poussière liquide 35%, (± 8 kms de route, 2 épandages par été);

**ATTENDU QUE** 3 offres ont été reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'offre reçue de Les Entreprises Bourget inc. en date du 2 avril 2020 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix litre 2020</b>	<b>Prix litre 2021</b>	<b>Prix litre 2022</b>	<b>Autres frais</b>
<b>Les Entreprises Bourget</b>	0.3049	0.3099	0.3149	aucun
<b>Somavrac c.c.</b>	0.3719	0.3795	0.3872	aucun
<b>Multi Routes</b>	0.3350	0.3650	0.3950	aucun

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 74-20**

#### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS 2020/2021/2022**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de fauchage le long des chemins (plus ou moins 40kms) pour les années 2020-2021-2022, incluant la machinerie, le transport et la signalisation nécessaire à l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** 2 offres ont été reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'offre reçue de Prévost Déneigement en date du 3 avril 2020 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

Fournisseurs	Tarif horaire 2020	Tarif horaire 2021	Tarif horaire 2022	Autres frais
Déneigement Daniel Houle	100\$	105\$	110\$	aucun
Prévost Déneigement	95\$	95\$	95\$	aucun

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 75-20**  
**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / BALAYAGE DES RUES**  
**2020/2021/2022**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de balayage des rues du village (plus ou moins 7kms) pour les années 2020-2021-2022;

**ATTENDU QUE** 3 offres ont été reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre reçue de Les Entreprises Jeroca inc. en date du 17 mars 2020 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

Fournisseurs	Machineries	Tarif horaire 2020	Tarif horaire 2021	Tarif horaire 2022	Autres frais
Multiservices MD inc.	Balai-aspirateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Travaux ± mai	Balai-mécanique	135\$	135\$	135\$	transport
	Camion-citerne	110\$	110\$	110\$	transport

Fournisseurs	Machineries	Tarif horaire 2020	Tarif horaire 2021	Tarif horaire 2022	Autres frais
Groupe Villeneuve	Balai-aspirateur	120\$	122\$	124\$	1.5hrs/transp.
Travaux début juin	Balai-mécanique	127\$	127\$	129\$	1.5hrs/transp.
	Camion-citerne	105\$	107\$	109\$	1.5hrs/transp.

Fournisseurs	Machineries	Tarif horaire 2020	Tarif horaire 2021	Tarif horaire 2022	Autres frais
Les Entreprises Jeroca inc.	Balai-aspirateur	125\$	130\$	135\$	1h par jour
Travaux mai	Balai-mécanique	120\$	125\$	130\$	1h par jour
	Camion-citerne	85\$	87.50\$	90\$	1h par jour

Fournisseurs	Machineries	Tarif horaire 2020	Tarif horaire 2021	Tarif horaire 2022	Autres frais
Balaye Pro	Balai-aspirateur				
Pas reçu d'offre	Balai-mécanique				
	Camion-citerne				

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 76-20**

### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / SCHELLEMENT DE FISSURES 2020**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de scellement de fissures pour l'année 2020, incluant la machinerie, le nettoyage et séchage, le transport (déplacement et mobilisation) ainsi que la signalisation nécessaire à l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** 4 offres ont été reçues;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'offre reçue de Lignes Maska en date du 30 mars 2020 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Tarif 5000m</b>	<b>Tarif 10 000m</b>	<b>Tarif 15 000m</b>	<b>mobilisation</b>
<b>Lignes Maska Travaux sept.</b>	2.20\$	1.45\$	1.31\$	1 300\$ si moins de 5000m
<b>Marquage Lignax Travaux mi-août</b>	2.17\$	1.45\$		inclus
<b>Cimota Travaux à déterminer avec Benoit</b>	2.07\$	2.00\$	1.97\$	2 500\$
<b>Groupe Lefebvre Travaux entre 15/07 et 15/09</b>	2.00\$	1.85\$	1.75\$	2 200\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 77-20**

### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2020**

**ATTENDU QU'** un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de marquage de la chaussée (plus ou moins 25 kms) pour l'année 2020, consistant au traçage d'une ligne axiale jaune simple de 120mm réfléchissante norme MTQ, frais de transport, signalisation et déplacement inclus;

**ATTENDU QUE** 4 offres ont été reçues;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre reçue de Lignes-Fit inc. en date du 19 mars 2020 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

<b>Fournisseur</b>	<b>Travaux</b>	<b>Prix /kilomètre</b>	<b>Mobilisation /démobilisation</b>	<b>Autres frais</b>
<b>Lignes Maska</b>	Ligne axiale jaune	310.00\$	inclus	aucun
<b>Travaux mi-juin</b>	Ligne blanche latérale	310.00\$	inclus	aucun

Fournisseur	Travaux	Prix /kilomètre	Mobilisation /démobilisation	Autres frais
<b>Marquage Lignax</b>	Ligne axiale jaune	314.50\$	inclus	aucun
<b>Travaux Début juin</b>	Ligne blanche latérale			

Fournisseur	Travaux	Prix /kilomètre	Mobilisation /démobilisation	Autres frais
<b>Lignes-Fit inc.</b>	Ligne axiale jaune	280.00\$	650.00\$	
<b>Travaux mi-mai</b>	Ligne blanche latérale	280.00\$	650.00\$	

Fournisseur	Travaux	Prix /kilomètre	Mobilisation /démobilisation	Autres frais
<b>Dura Lignes</b>	Ligne axiale jaune	439.00\$	1 500.00\$	Pré-marquage 125\$/heure
<b>Travaux juin</b>	Ligne blanche latérale	439.00\$		

Fournisseur	Travaux	Prix /kilomètre	Mobilisation /démobilisation	Autres frais
<b>Lignco</b>	Ligne axiale jaune			
<b>Pas reçu d'offre</b>	Ligne blanche latérale			

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 78-20**

#### **PARC FAMILLE PROVOST / OCTROI D'UN MANDAT À UN BIOLOGISTE ET UN ARPENTEUR**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait pour identifier la ligne naturelle des hautes eaux et identifier la rive (bande riveraine) de 10 ou 15 mètres en fonction de la pente du terrain, le tout identifié sur un plan et physiquement sur le terrain à l'aide de piquets;

**ATTENDU QUE** 4 offres ont été reçues;

**ATTENDU** la situation actuelle (COVID-19);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que les offres reçues soient refusées et que ce projet soit reporté à l'an prochain.

Fournisseur	Travaux arpentage	Travaux biologiste	Autres frais
<b>Groupe Barbe &amp; Robidoux</b>	750\$		
<b>Gestion environnement MM</b>		450\$	
<b>AJ environnement</b>		1 900\$	
<b>Murray Maltais</b>	1 500\$		Inclus le biologiste

Monsieur Jean-François Perrier, conseiller n'étant pas en accord avec cette proposition Madame Évelyne Charbonneau, mairesse demande le vote :

4 conseillers sont pour et 1 conseiller contre le report de ces travaux en 2021. La résolution est donc adoptée à la majorité des conseillers.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 79-20**

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR SEAO / TRAVAUX DE RÉFECTION  
DU CHEMIN DE LA ROUGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur SEAO pour des travaux de réfection du chemin de la Rouge, selon les documents transmis par N. Sigouin Infra-conseils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 80-20**

**OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE / STABILISATION D'UN TALUS  
SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE**

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été soumise pour effectuer la stabilisation d'un talus (zone de glissement) située en rive de la rivière Rouge (entre le 283 et le 301 chemin de la Rouge);

ATTENDU QUE cette étude est nécessaire afin de nous aider à cibler le meilleur programme de subvention pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que l'offre reçue d'Équipe Laurence en date du 6 avril 2020 relative à la stabilisation d'un talus sur le chemin de la Rouge et portant le numéro OS-4326, (laquelle inclut la portion civile de la stabilisation, soit : la recherche des solutions les plus économiques, la conception des plans et devis, la coordination avec les divers intervenants, etc.) pour un montant de 21 700\$ taxes en sus, est acceptée à la condition que la question relative au droit de propriété du terrain ou devront être exécutés les travaux soit clarifiée et permettre lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 81-20**

**OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE / POUR DU SUPPORT TECHNIQUE  
ET ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE  
SUBVENTION TECQ 2019-2023**

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été soumise pour du support technique et administratif dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE ce support nous permettra de développer une première programmation de façon à planifier les travaux qui seront subventionnés par la TECQ 2019-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'offre de services reçue de N. Sigouin infra-conseils en date du 6 avril 2020 numéro de référence 132.00.04 pour du support technique et administratif dans le cadre du programme de subvention TECQ 2019-2023 est acceptée. Ces services seront rémunérés selon les tarifs horaires établis dans la proposition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 82-20**

**AUTORISATION SIGNATURE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE  
RELATIVE AU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

ATTENDU QUE les municipalités d'Arundel, Barkmere, Huberdeau et Montcalm ont signé en 2010 une entente relative au service de premiers répondants;

ATTENDU QUE des modifications à l'entente ont été apportées en 2013 et entérinées par résolutions de chacun des conseils;

ATTENDU QUE de nouvelles modifications sont nécessaires relatives au partage de l'actif et du passif;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de l'ensemble des municipalités de signer une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et Madame Guylaine Maurice, directrice générale sont autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau et que Madame Évelyne Charbonneau est nommée pour représenter la Municipalité d'Huberdeau sur le comité intermunicipal de Premiers répondants de Montcalm, d'Huberdeau, d'Arundel et de Barkmere

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 83-20**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE / PROPOSITION D'UNE  
CENTRALE D'APPELS**

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont responsables des schémas de couverture de risques sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les services incendies sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de l'ensemble des villes et municipalités desservies par la centrale 9-1-1 de Mont-Tremblant sont échues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour les appels 9-1-1 primaires et secondaires peut être signée par une MRC afin de s'assurer que l'ensemble des villes soit desservi par la même centrale d'appels pour assurer une meilleure cohésion et respecter le schéma de couverture de risques incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'assurer une couverture complète et uniforme sur le territoire incluant tous les partenaires en sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'objectif de trouver un service efficace et efficient à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut être desservie sans coût supplémentaire par une autre centrale d'appels que la centrale actuelle;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises conjointement par les cinq services incendies du territoire à l'automne 2019 afin de trouver un fournisseur répondant à ces exigences;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été envisagés et rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée à la MRC des Laurentides de la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), un organisme à but non lucratif, répond à ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel, la Ville de Mont-Tremblant, assurera le service jusqu'à ce que le transfert au nouveau fournisseur soit effectif ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides souhaite une centrale d'appels sur le territoire de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau délègue sa responsabilité à cet égard à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 84-20** **AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de l'officier municipale en bâtiment et en environnement de voir à l'application des règlements d'urbanismes, du règlement de nuisances, du règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées, du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et de tous autres règlements relevant de sa compétence;

ATTENDU QU'afin de pouvoir faire respecter lesdits règlements, l'officier municipal en bâtiment et en environnement doit être autorisé à délivrer des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil autorise par la présente l'officier municipal en bâtiment et en environnement à délivrer des constats d'infraction en regard à l'ensemble des règlements dont l'application relève de sa responsabilité;

Le conseil n'étant pas unanime sur cette décision, Madame Évelyne Charbonneau, mairesse demande le vote :

2 conseillers sont pour cette proposition, 4 conseillers sont contre, cette résolution est donc rejetée.

Rejetée à la majorité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 85-20** **DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL « LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS »**

ATTENDU QUE le règlement provincial « *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* » prévoit qu'en l'absence de désignation de personnes habilitées à appliquer le Règlement provincial, c'est le conseil municipal qui sera chargé de son application;

ATTENDU QU'il est souhaitable que le conseil désigne un inspecteur pour l'application de la section V du Règlement provincial concernant les inspections et saisies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement est nommé pour assurer l'application de la section V du Règlement provincial « *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* » concernant les inspections et saisies;

Et qu'il est par le fait même autorisé à émettre des constats d'infractions relativement à l'application de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 86-20**  
**COTISATION 2020-2021 / LOISIRS LAURENTIDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2020-2021 à Loisirs Laurentides au coût de 80.48\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 87-20**  
**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018-2019 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT « POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE »**

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du Code Municipal prévoit que la municipalité doit produire un rapport annuel portant sur l'application du règlement « politique de gestion contractuelle »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau fait dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement « politique de gestion contractuelle » pour les années 2018 et 2019 tel que requis par la loi et autorise la directrice générale à publier celui-ci sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 88-20**  
**RAPPORT DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a adopté le 17 avril 2019 une politique de soutien aux organismes, regroupements et individus du milieu;

ATTENDU QUE cette politique prévoit que la direction générale rédigera annuellement un rapport des contributions accordées aux individus durant l'année;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune contribution faite à un individu, les contributions ayant été faites seulement à des organismes et regroupements;

ATTENDU QU'un rapport a été fait de toutes les contributions faites à des organismes et regroupements incluant ceux n'étant pas du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du rapport des contributions aux organismes et regroupements pour l'année 2019;

**RAPPORT DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES POUR**  
**L'ANNÉE 2019**

ORGANISME	RAISON	MONTANT
Croix-Rouge	Entente services aux sinistrés	160.00\$
Desserte Notre-Dame-de-la-Merci	Commandite feuillet paroissial	50.00\$
Comité des Fêtes du Village	Subvention	500.00\$
Municipalité de la Conception	Subvention Salon du livre	200.00\$
Opération Nez-Rouge	Soutien financier	200.00\$

**Prendre note que le service de photocopies est offert gratuitement à tous les regroupements ainsi que le prêt de certains locaux.**

Tricoteuse
Groupe de lecture
Comité des Loisirs
Rencontre AA
Regroupement folklorique
Comité des Fêtes du village
Comité du Calvaire
Bouffe Laurentienne

Que le service de prêt de locaux et de photocopies continue d'être offert de façon gratuite aux organismes et regroupements selon la définition de ce qui est un organisme et un regroupement établie dans la politique de soutien aux organismes, regroupements et individus du milieu et en conformité avec la politique de location de salle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 89-20**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT (2020)-100-30 DE LA VILLE DE**  
**MONT-TREMBLANT MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-100 PLAN**  
**D'URBANISME RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du règlement (2020)-100-30 de la Ville de Mont-Tremblant, modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 90-20**

### **BULLETIN MUNICIPAL / MODIFICATION DU NOMBRE DE PARUTIONS**

ATTENDU QUE la publication d'un bulletin municipal mensuel demande beaucoup de travail et d'implication pour les employés;

ATTENDU QU'afin d'alléger la tâche et ne pas nuire à l'information, une parution tous les 2 mois serait pertinente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Qu'à compter du mois de mai le bulletin municipal ne sera publié qu'aux deux mois à moins qu'il y ait un besoin et que le conseil désire une parution supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 91-20**

### **TÉLÉTRAVAIL POUR L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET SERVICE DE LIVRAISON D'ÉPICERIE**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 14 mars le conseil de la municipalité d'Huberdeau a décidé d'appliquer des mesures afin de protéger sa population et son personnel municipal contre la propagation possible de la maladie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les mesures prises sont les suivantes :

- Fermeture de la bibliothèque.
- L'accès à l'hôtel de ville a été limité au personnel municipal et aux membres du conseil.
- L'annulation de tous les cours et activités à l'hôtel de ville.

CONSIDÉRANT QUE du aux directives gouvernementales d'autres mesures ont dû être mises en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que les décisions ci-haut décrites soient entérinées ainsi que celles mentionnées ci-bas :

- permettre à l'officier municipal en bâtiment et en environnement d'effectuer du télétravail, et ce depuis le 26 mars 2020;
- Les employés des travaux publics doivent autant que possible travailler individuellement (horaire de travail possible sur 7 jours) et lorsque le travail est en équipe, respecter le 2 mètres de distanciation.
- Permettre aux employés de prendre le temps accumulé ainsi que les semaines de vacances n'ayant pas été pris durant cette période.
- Permettre l'utilisation de la camionnette de la municipalité par des bénévoles pour faire la livraison de l'épicerie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 92-20**

### **DON - COMPTOIR ALIMENTAIRE**

ATTENDU QUE les demandes auprès de Bouffe Laurentienne / comptoir alimentaire sont plus nombreuses étant donné la pandémie COVID-19;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire soutenir le comptoir alimentaire d'Huberdeau qui éprouve de la difficulté à obtenir certaines denrées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Qu'un montant de 600\$ est alloué à Bouffe Laurentienne pour l'achat de denrées pour le comptoir alimentaire d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 93-20**  
**ANNULATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT la demande du Gouvernement du Québec d'annuler l'ensemble de festivités et évènements jusqu'au 31 août 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que les activités prévues dans le cadre de la fête nationale soient annulées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, quitte la séance, il est 16h41, Monsieur Jean-François Perrier présidera le reste de la séance en tant que maire suppléant.

**RÉSOLUTION 94-20**  
**POSE D'UNE LUMIÈRE ET RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE ET LE CHEMIN DE LA ROUGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que des prix soient demandés pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-à-la-Loutre et du chemin de la Rouge, un prix pour une installation électrique et un prix pour un modèle à énergie solaire.

Monsieur Brisson s'engage également à préparer un plan du réseau routier mentionnant les endroits où une réduction de vitesse serait requise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 95-20**  
**POSE D'AFFICHES : FAITES ATTENTION À NOS ENFANTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que des prix soient demandés pour la fourniture de panneaux de signalisation attention à nos enfants, des prix sont requis pour 10, 15 et 20 panneaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 96-20**  
**ABRI TEMPORAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'application de la réglementation en regard au démantèlement des abris temporaires est suspendue jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie COVID 19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Monsieur Donald Richard, conseiller, quitte la séance il est 16h48.

**RÉSOLUTION 97-20**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la session soit levée, il est 16h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.